



OFFRE LOCATIVE

Extincteurs Sicli et défibrillateurs : Chubb Fire & Security France lance une offre locative tout inclus

Chubb Fire & Security France lance deux offres locatives clé en main dédiées aux extincteurs et aux défibrillateurs automatiques externes (DAE). Conçues pour les entreprises et autres établissements recevant du public, elles réunissent dans un contrat unique l'installation, les interventions réglementaires, la mise en conformité et le remplacement des équipements, contre un loyer mensuel fixe et sans investissement initial. Ces offres répondent à un double constat : les évolutions constantes de la réglementation sur les extincteurs et le manque d'équipement et de conformité des DAE dans le tissu des entreprises françaises.

« Notre métier, c'est la sécurité, et la conformité réglementaire en fait partie intégrante. Avec ces offres locatives, nous apportons de la tranquillité à nos clients : en experts, nous prenons tout en charge (installation, maintenance, mise en conformité) pour qu'ils gardent l'esprit tranquille et se concentrent sur leur activité. »



Xavier SCHNEBELEN — Directeur Commercial
Chubb Fire & Security France

Deux échéances réglementaires qui rebattent les cartes de la conformité

Du côté de la sécurité incendie, le règlement européen (CE) 2025/1988, en vigueur depuis le 23 octobre 2025, interdit progressivement les mousses anti-incendie contenant des PFAS⁽¹⁾. La transition s'échelonne sur plusieurs années :

- 23 octobre 2026 : interdiction de mise sur le marché des extincteurs contenant des PFAS (à partir de 1 mg/L) ;
- 23 avril 2027 : extension de l'interdiction aux extincteurs alcool-résistant et à leurs additifs ;
- 31 décembre 2030 : interdiction totale d'utilisation des extincteurs libérant une mousse à PFAS.

L'enjeu est considérable : selon la Commission européenne, 60 % des

mousses anti-incendie utilisées en Europe contiennent encore des PFAS, et la totalité des extincteurs à eau additivée installés avant 2023 sont concernés.

Du côté de la santé, l'article L. 157-2 du Code de la construction et de l'habitation impose un défibrillateur visible et accessible dans l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) de catégories 1 à 4. Le DAE, en tant que dispositif médical de classe 3, est soumis à une obligation d'inspection encadrée par l'ANSM⁽²⁾ et doit être déclaré sur la base nationale Géo'DAE⁽³⁾. Or, en France, près de 50 000 arrêts cardiaques sont recensés chaque année, avec un taux de survie inférieur à 10 % en l'absence d'intervention immédiate, selon la Fédération Française de Cardiologie.

1 - Les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) sont une famille de composés chimiques synthétiques utilisés notamment comme agents moussants dans certains extincteurs de classe B. Particulièrement stables, ils persistent durablement dans l'environnement et les organismes vivants, ce qui leur vaut le surnom de « polluants éternels » et justifie leur interdiction progressive par la réglementation européenne.

2 - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

3 - Géo'DAE est la base de données nationale, gérée par le ministère chargé de la Santé, qui recense la localisation de l'ensemble des défibrillateurs automatisés externes (DAE) installés sur le territoire français. Son alimentation est obligatoire pour tout gestionnaire d'un ERP équipé d'un DAE, afin de permettre aux secours et au grand public de localiser rapidement le matériel le plus proche en cas d'arrêt cardiaque.



« Beaucoup d'entreprises sont aujourd'hui assujetties à des obligations de conformité sur les extincteurs comme sur les défibrillateurs, sans avoir encore franchi le cap. Certaines ont des DAE mais n'assurent pas la vérification réglementaire ; d'autres ignorent que leur matériel n'est pas de classe 3. L'offre locative permet de confier cette gestion à un professionnel et donc d'en retirer la charge mentale. »

Thomas LEDUC —
Commercial Chubb Protection Incendie

Extincteurs : anticiper la fin des PFAS sans alourdir le budget

Pour accompagner cette transition, Chubb propose en location ses gammes d'extincteurs sans PFAS et, en particulier en pression permanente. L'offre type repose sur un extincteur à eau de 6 litres (classes de feux A et B) et comprend la signalétique réglementaire, l'installation, la vérification annuelle obligatoire et le remplacement en

cas d'utilisation, à partir de 4,60 € HT par mois pendant cinq ans. Les organisations peuvent ainsi remettre leur parc à niveau de façon progressive et harmonisée, sans rupture ni investissement massif. La formation à la manipulation des extincteurs reste disponible sur demande.

Défibrillateurs : un kit complet pour répondre à l'obligation des ERP

Sur le volet santé, l'offre DAE s'articule autour d'un défibrillateur Mindray C1A de classe 3, le niveau requis par l'obligation à venir en 2027. Elle réunit électrodes et batterie, boîtier mural intérieur, signalétiques réglementaires, kit de secours, installation, inspection annuelle et remplacement en cas de panne, pour 60 € HT par mois pendant quatre ans, soit 2 € HT par jour. La formation aux gestes qui sauvent peut aussi être ajoutée sur demande.





UNE OFFRE TOUT INCLUS : installation, suivi et réactivité

Une fois le contrat signé et le matériel réceptionné, un technicien référent prend contact pour convenir d'un rendez-vous d'installation et de mise en service. Il suit ensuite le client tout au long du contrat : prise de rendez-vous systématique avant chaque échéance annuelle, compte rendu à l'issue de chaque intervention.

En cas d'utilisation ou de panne du matériel, le client signale l'événement et une intervention est organisée dans les 24 à 48 heures pour remettre les appareils en état de fonctionnement, sans frais supplémentaires.

Ce suivi de proximité est aussi l'occasion d'un véritable devoir de conseil : lors de chaque visite, le technicien évalue l'ensemble des locaux et signale toute modification nécessaire (extension du bâtiment, changement d'affectation, nouveau risque...) en lien avec les équipes commerciales. Pour le client, le message est simple : un seul numéro à composer pour toute sollicitation technique.

Louer la tranquillité plutôt qu'acheter du matériel

Au-delà de la mise à disposition des équipements, ces offres proposent une approche fondée sur la maîtrise des coûts et l'accompagnement dans la durée. Le loyer fixe favorise la visibilité budgétaire, tandis que l'absence d'investissement initial contribue à préserver la trésorerie. Les interventions réglementaires et de renouvellement incluses permettent de faciliter le suivi des équipements et leur maintien en bon état de fonctionnement, conformément aux conditions contractuelles et aux exigences réglementaires applicables. Pour les entreprises engagées dans une démarche RSE, cette solution contribue également à la prévention des risques et à la protection des collaborateurs, avec des équipements régulièrement suivis et une intervention pouvant être réalisée sous deux jours, selon les modalités prévues au contrat.



« Ce n'est pas qu'un achat, c'est un partenariat. Je sais que c'est installé, que ça va être suivi, que ça va fonctionner.

Si un jour, on arrive à sauver une vie, je serais fier et j'aurais le sentiment d'avoir pleinement agi en tant que responsable. »

Benoit MOSCHEROSCH —
Directeur Général de la société
Rome Signalisation (Alsace) —
client de Chubb Fire & Security
France

À propos de Chubb dans le monde et en France

Chubb est un acteur majeur de solutions et de services de sécurité incendie et de sécurité électronique pour les clients du monde entier. Nous protégeons les personnes et les biens depuis plus de 200 ans. Aujourd'hui, nos collaborateurs, répartis dans plus de 200 agences dans ~20 pays travaillent à rendre le monde plus sûr, à protéger les personnes et les biens ; et à assurer la tranquillité d'esprit des clients. Nos services en matière de sécurité d'incendie, de sécurité électronique et de surveillance couvrent plus d'1 million de sites dans le monde. Chubb fait partie du groupe API, fournisseur majeur pour les entreprises qui proposent des services de sécurité et des services spécialisés avec plus de 600 implantations dans le monde. Pour plus d'informations, visitez chubbfs.com. Avec près de 4000 collaborateurs et un important réseau d'agences locales, Chubb en France accompagne 300 000 clients par an. Chubb France propose son expertise en systèmes de détection d'extinction et d'évacuation d'incendie, en protection respiratoire et formation incendie ; Chubb Delta son expertise en sécurité électronique : détection intrusion, contrôle d'accès, vidéoprotection, télésurveillance et maintenance connectée ; Cemis son expertise en détection incendie multimarques.

CONTACT PRESSE

CRIEUR PUBLIC — Valentin ALTHUSER

valentin.althuser@lecrieurpublic.fr — 06 30 61 25 68



www.chubbfs.com/fr